

## LOI SUR LES ESPÈCES MENACÉES DE DISPARITION ET LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest)** demande la permission de déposer le projet de loi C-303, Loi concernant les espèces menacées de disparition et la diversité biologique.

—Madame la Présidente, ce projet de loi qui vise à protéger les espèces menacées de disparition, représente une occasion historique pour la Chambre des communes, car c'est la première fois qu'elle est saisie d'un grand projet de cette sorte.

Ce projet de loi s'inspire d'autres mesures législatives prises notamment aux États-Unis, mais au lieu de viser la protection d'espèces précises, il cherche à assurer la protection de l'habitat, puisque l'une des meilleures façons de protéger les espèces menacées de disparition, c'est d'améliorer ou d'intensifier la diversité biologique de leur habitat.

Je crois que ce projet de loi sera bien reçu par la Chambre des communes. Quoiqu'il arrive un peu tôt et qu'il soit d'une portée considérable, je suis sûr qu'il sera adopté parce qu'il s'agit d'une question très importante qui intéresse bon nombre de naturalistes canadiens et, en fait, toute la vie sur terre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

## LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

### MESURE MODIFICATIVE

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville)** demande à présenter le projet de loi C-304, Loi modifiant le Code canadien du travail (Société canadienne des postes).

—Madame la Présidente, le but de ce projet de loi, le n° 24, est de déclarer les services de la Société canadienne des postes services essentiels et donc de proscrire toute grève.

J'ai un profond respect pour les hommes et les femmes qui travaillent pour la Société canadienne des postes. Cependant, les Canadiens ne devraient plus avoir à supporter l'angoisse et les problèmes économiques auxquels tant de gens ont été soumis durant la dernière grève des employés de la Société canadienne des postes. Indépendamment de la décision rendue par le juge en chef Gold dans la médiation de ce conflit, je pense que la Chambre devrait adopter ce projet de loi.

## Affaires courantes

Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue Alan Redway, député de Don Valley-Est, d'appuyer ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

## LA CROIX DE VICTORIA

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Doug Fee (Red Deer)** demande à présenter le projet de loi C-305, Loi concernant l'attribution de la Croix de Victoria.

—Madame la Présidente, depuis la guerre de Crimée, la Croix de Victoria est la plus haute décoration militaire décernée dans le Commonwealth britannique. C'est la décoration militaire la plus prestigieuse jamais attribuée aux Canadiens.

Toutefois, lors de l'introduction en 1972 des nouvelles décorations pour actes de courage, le gouvernement précédent a omis la Croix de Victoria qui n'est donc plus décernée au Canada. Malheureusement, il n'a même pas été prévu, en remplacement, une récompense adéquate pour courage face à l'ennemi.

Ce projet de loi permettrait de réinstaurer la Croix de Victoria à titre d'accolade la plus élevée attribuée au Canada pour courage face à l'ennemi. Le Croix de Victoria serait remise par le gouverneur général en sa qualité de représentant de la reine au Canada, sur la recommandation du Conseil privé de la reine pour le Canada, ce qui permettrait à la Croix de Victoria de retrouver son rang parmi les décorations canadiennes attribuées pour courage face à l'ennemi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Français]

## TRANSPORTS

### AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

**M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts):** Madame la Présidente, je propose:

Que trois députés et deux chercheurs du Comité permanent des transports soit autorisés à voyager à Winnipeg, les 9 et 10 octobre 1991, afin d'assister à la Conférence sur le transport du grain.

**M. Lapierre:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente.